

**SAINTE-CONSORCE**



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de **SAINTE-CONSORCE**

## Séance du mardi 29 juin 2021

### Délibération n° 2021 – 35

**Nombre de membres :**

En exercice : 19  
Présents : 14  
Pouvoirs : 4  
Votants : 18

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 25 juin 2021

**Date d'affichage de la convocation :** 25 juin 2021

**Secrétaire de Séance :** Bertrand GAULÉ

**Présents :** Jean-Marc THIMONIER – Pascal DIDELET – Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON – Franck BAULAN – Odile BELIER-COLLONGE – Nathalie ROUGEMONT – Emmanuel VINCENT – Serge FERRANDEZ– Yoann TRICAULT – Magalie NEVEU – Vincent BRUN - David OHANNESSIAN - Julie SABY

**Absent(s) représenté(s) :** Marylène CELLIER a donné pouvoir Laurence PAGNON - Caroline VITAL a donné pouvoir à Vincent BRUN - - Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à Serge FERRANDEZ - Thomas RIGAUD a donné pouvoir à Julie SABY

**Absents ::** - Elisabeth SAGE

***Objet : FINANCES – Révision des tarifs communaux de la restauration scolaire, des études et garderies, des services périscolaires et de l'ALSH***

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Sainte-Consorce a mis en place par délibération en date du 02 juillet 2019, le quotient familial pour la tarification des services municipaux en lien avec l'enfance. Ce dernier permet d'appliquer des tarifs différenciés et adaptés aux ressources des familles. Après deux années de fonctionnement et une étude approfondie de ses effets sur la participation des familles et le reste à charge de la commune, il s'avère que les tranches et les tarifs ne sont pas adaptés. En effet, la tarification votée en 2019 demande un taux d'effort très important sur les tranches basses, à l'inverse des tranches hautes. Il convient donc de réajuster les grilles de revenus.

L'objectif des nouvelles grilles tarifaires est double car il s'agit également d'intégrer les coûts de fonctionnement liés à l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours.

Les contraintes sont donc les suivantes :

- Frais de personnel constants
- Perte d'un créneau de périscolaire le soir de 16h à 17h
- Perte du fonds d'amorçage versé par l'Etat pour le financement des activités périscolaires pour un rythme scolaire sur 4.5 jours, soit environ 11.000 € par an.
- Réduire et maîtriser le reste à charge pour la commune du fonctionnement des services périscolaires.
- Réduire le taux d'effort sur les tranches basses du quotient familial sans impacter les tranches médianes
- Limiter l'impact financier sur les tranches les plus hautes.

- Rééquilibrer les participations des familles, de la commune et des partenaires financiers tels que la CAF

Les nouvelles grilles prennent également en compte des évolutions de services comme le développement des activités périscolaires (ateliers) et des animations pendant le temps méridien : jeux de cour, de construction, coopératifs, coin lecture, relaxation, etc...Ces activités seront développées en petits groupes (12 à 15 enfants) et proposés à tous les enfants de la petite section de maternelle au CM2.

Ces dernières ont été présentées au préalable à la commission des affaires scolaires-enfance- jeunesse et aux représentants des parents d'élèves.

Les nouvelles grilles de tarifs pour les services périscolaires sont les suivantes :

### **Restauration scolaire**

	part repas	part animation méridienne	Prix total	Rappel tarifs 2020/2021
<=800	1,4 €	0,10 €	1,50 €	3,48 €
entre 801 et 1000	2.80 €	0,20 €	3,00 €	3,89 €
entre 1001 et 1600	4.10 €	0,30 €	4.40 €	4,09 €
entre 1601 et 2200	4,50 €	0,60 €	5,10 €	4,29 €
>2200	4,90 €	0,70 €	5,60 €	4,70 €

### **Etudes surveillées, garderies, périscolaire**

	Prix de l'heure	Rappel tarifs 2020/2021
<=800	0,6 €	0,6 €
entre 801 et 1000	1,2 €	0,67 €
entre 1001 et 1600	1,7 €	0,70 €
entre 1601 et 2200	1,9 €	0,73 €
> 2200	2,2 €	0,80 €

### **Récréation du soir 16h30/17h00**

	Montant forfaitaire à l'année
<=800	20 €
entre 801 et 1000	40 €
entre 1001 et 1600	50 €
entre 1601 et 2200	60 €
> 2200	70 €

**ALSH Plan mercredi**

	prix/jour	rappel tarifs actuels	prix/1/2 journée matin sans repas 8h30 – 11h30	prix/1/2 journée matin avec repas et 8h30 – 13h30	prix/1/2 journée après-midi sans repas 13h30 – 17h30	prix/1/2 journée après-midi avec repas 11h30 – 17h30
<=800	<b>9,00 €</b>	17 €	3,00 €	5,00 €	4,00 €	6,00 €
entre 801 et 1000	<b>16,00 €</b>	19 €	5,00 €	9,00 €	7,00 €	11,00 €
entre 1001 et 1600	<b>20,00 €</b>	20 €	7,00 €	14,00 €	9,00 €	15,00 €
entre 1601 et 2200	<b>25,00 €</b>	21 €	8,00 €	16,00 €	11,00 €	17,00 €
>2200	<b>28,00 €</b>	23 €	10,00 €	18,00 €	14,00 €	20,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 18 – suffrages exprimés : 13 – Abstention : 5 – Pour : 9 – Contre : 4

- **Approuve** les grilles de tarification de la restauration scolaire et des services périscolaires tel que présentés

Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture*

Accusé de réception en préfecture  
069-216901900-20210629-29062021\_35-DE  
Reçu le 06/07/2021